



SOCIÉTÉ

Dès 6 ans, les élèves de l'enseignement privé réussissent mieux

C'EST L'UN des enseignements des évaluations passées l'an dernier par tous les élèves de CP et CE1 de France. Chez ces enfants de 6 ou 7 ans, les différences de connaissances en français sont déjà importantes selon qu'ils sont inscrits dans l'enseignement privé sous contrat, l'enseignement public ou l'enseignement public en zone d'éducation prioritaire.

« Les élèves accueillis dans le secteur privé ont une meilleure maîtrise que les élèves du secteur public », résume le service des statistiques du ministère. Et dans le secteur public, « les élèves des écoles d'éducation prioritaire ont une maîtrise moins affirmée », euphémise-t-il. En CP, 90 % des enfants inscrits dans le privé ont une compréhension orale satisfaisante des phrases contre 86 % des enfants du public et 64 % seulement des enfants en REP +, les écoles les plus défavorisées. L'écriture, ou les dictées de mots et de syllabes, est nettement plus simple pour les enfants du privé, qui n'ont pas de difficultés pour 83 % d'entre eux contre 77 % dans le public et 69 % en REP +, une différence de six points.

La lecture d'un texte et la manipulation des phonèmes sont également mieux acquises dans le privé à ce stade de la scolarité que dans le public. Enfin, les enfants du privé réussissent également plus facilement les exercices mathématiques : additionner, soustraire, résoudre des problèmes, écrire des nombres. Mais ces

différences, qui n'excèdent pas deux ou trois points, sont moins marquées que pour le français.

Meilleures méthodes ?

À la lumière de ces résultats, doit-on conclure que les méthodes d'enseignement du privé seraient meilleures ? Absolument pas, s'érige Francette Popineau, la représentante du principal syndicat d'enseignants du public, le Snuipp-FSU. Elle s'interroge sur l'utilité d'avoir publié ces résultats qui « enfoncent des portes ouvertes » et « ne donnent évidemment pas une bonne image du public ». Ces différences « reflètent simplement le niveau de langage supérieur des enfants issus de familles plus aisées dans le privé que dans le public, souligne-t-elle. Et rappellent évidemment que, en REP +, les enfants sont de milieu modeste et bénéficient d'une stimulation du langage bien moindre dans leurs familles ».

Signaler « avec insistance », comme le fait le ministère, « que les résultats des établissements privés sont meilleurs que ceux du public sans faire référence aux différences sociologiques de recrutement, c'est abuser le lecteur », insiste le syndicat. Et d'affirmer que « toutes choses étant égales par ailleurs », le public obtient de meilleurs résultats que le privé dans la plupart des études sur les performances scolaires. ■ **M.-E. P.**